

# **IRSEQ**®

# **NATATION**

**SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.**

## **NATATION COLLÉGIALE MIXTE CONFÉRENCE SUD-OUEST**

### **Règlements de ligue 2024-2025**

**MISE À JOUR : 2024.10.01**

## TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 – RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION .....	4
1.1 Règlements en vigueur.....	4
1.2 Particularités.....	4
ARTICLE 2 – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES.....	4
2.1 Inscription.....	4
2.2 Minimum de nageurs requis.....	5
2.3 Participation aux épreuves.....	5
2.4 Concurrents par équipe – Épreuves individuelles.....	5
2.5 Nombre d'équipes – Épreuves de relais (05-24) .....	5
2.6 Temps d'entrée.....	5
2.7 Reprise d'une épreuve.....	5
2.8 Temps dans les relais.....	5
2.9 Départ de nageurs.....	5
ARTICLE 3 – ORDRE ET STANDARDS DES ÉPREUVES (05-24) .....	6
ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS.....	7
4.1 Fichier d'inscription.....	7
4.2 Responsable du secrétariat.....	7
4.3 Horaire de précompétition .....	7
4.5 Feuilles de pointage .....	8
4.6 Résultats de la compétition.....	8
ARTICLE 5 – ÉCHAUFFEMENT .....	8
5.1 Bassin de six (6) couloirs ou moins .....	8
5.2 Plongeon lors de l'échauffement.....	8
ARTICLE 6 – POINTAGE DES ÉPREUVES.....	9
6.1 Points accordés par position .....	9
6.1.1 Attribution des points en cas d'égalité.....	9
ARTICLE 7 – SAISON RÉGULIÈRE (2024) .....	9
7.1 Institutions participantes.....	9
7.2 Compétitions.....	9
7.3 Classement cumulatif combiné.....	9
7.3.1 Absence d'un collègue à une compétition.....	10
7.4 Bris d'égalité.....	10
7.5 Programmes (05-24).....	10

7.6	Calendrier annuel.....	10
ARTICLE 8 – CHAMPIONNAT PROVINCIAL .....		10
8.1	Admissibilité individuelle.....	10
8.2	Admissibilité à une épreuve .....	11
ARTICLE 9 – OFFICIELS .....		11
9.1	Les officiels majeurs.....	11
9.2	Les officiels mineurs.....	11
9.3	Le personnel.....	11
9.4	Préparation et compilation des données.....	11
ARTICLE 10 – DÉMONSTRATION PRÉCOMPÉTITION .....		11
ARTICLE 11 – ÉQUIPES ÉTOILES .....		11
ARTICLE 12 – ÉTHIQUE SPORTIVE.....		12
ARTICLE 13 – CRÉDITS D'ORGANISATION.....		12
ARTICLE 14 – GUIDE D'ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION .....		12
14.1	Les officiels majeurs.....	12
14.2	Les officiels mineurs.....	12
14.3	Matériel requis autour de la piscine.....	12
14.4	Service complémentaire (pour les organisateurs et officiels).....	13

## **ARTICLE 1 – RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION**

### 1.1 Règlements en vigueur

Les règlements de compétition en vigueur sont ceux de la Fédération de natation du Québec (c'est-à-dire les règlements de SWIMMING NATATION CANADA), édition la plus récente sauf pour les particularités soulignées à l'article 1.2.

### 1.2 Particularités

- 1- Toutes les compétitions se dérouleront dans un (1) bassin de vingt-cinq (25) mètres.
- 2- Toute réclamation devra être présentée selon les étapes suivantes (selon GR 9.2.2) :

L'entraîneur devra déposer, au juge-arbitre, les réclamations sur le ***Formulaire de réclamation*** au plus tard trente (30) minutes après la fin de l'épreuve en cause. Le juge-arbitre peut accepter ou refuser une réclamation.

S'il y a appel de cette décision, le juge-arbitre avisera le responsable de la compétition. Ce dernier présidera un jury d'appel formé de trois (3) officiels non impliqués dans le cas soumis. Ce jury rendra une décision finale et sans appel.

Le responsable de la compétition rédigera le rapport sur la décision rendue.

- 3- Après la période d'échauffement des nageurs (euses), il y aura une réunion des entraîneurs avec le juge-arbitre et le responsable de la compétition.
- 4- Le début des compétitions devra s'effectuer au plus tard à 20h00 lorsqu'une compétition a lieu le vendredi ou 18h00 lorsqu'elle a lieu la fin de semaine.
- 5- Le casque de bain est obligatoire et doit être identifié au collègue. Tout nageur ne portant pas le casque de bain officiel de son collègue sera disqualifié.
- 6- Dans le cas où un nageur déclare forfait pour une nage individuelle où il est inscrit, il pourra quand même participer à l'épreuve de relais à laquelle il était inscrit.

## **ARTICLE 2 – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES**

### 2.1 Inscription

- 2.1.1 Un collègue inscrit une équipe de vingt-quatre (24) athlètes (maximum) avec le nombre d'athlètes féminins et masculins de leur choix. Un collègue peut avoir plus d'une (1) équipe.
- 2.1.2 Un athlète d'un même collègue pourra nager pour les différentes équipes de son collègue. Un athlète ne peut cependant nager que pour une (1) équipe de son collègue à chaque compétition.
- 2.1.3 À la suite de l'inscription, un athlète ne peut être déplacé de l'équipe A à l'équipe B d'un collègue avant la compétition.

## 2.2 Minimum de nageurs requis

Aucun minimum de nageurs n'est requis pour les compétitions.

## 2.3 Participation aux épreuves

2.3.1 En saison régulière, lors des six (6) premières rencontres, chaque nageur peut participer à un maximum de deux (2) épreuves individuelles et à un (1) relais. Lors de la 7<sup>e</sup> rencontre, chaque nageur peut participer à un maximum de trois (3) épreuves individuelles et à deux (2) relais.

2.3.2 Tout concurrent qui participe à un plus grand nombre d'épreuves officielles que la limite permise sera disqualifié de toutes ses épreuves incluant les relais. Note : Le terme "**Disqualifié**" signifie ici : la perte des points et de la participation.

## 2.4 Concurrents par équipe – Épreuves individuelles

Pour chacune des épreuves individuelles, chaque équipe peut présenter un nombre illimité de concurrents.

## 2.5 Nombre d'équipes – Épreuves de relais (05-24)

Pour chacune des épreuves de relais, chaque collège peut présenter un nombre illimité d'équipes.

Une équipe de relais mixte doit être composée de deux (2) hommes et deux (2) femmes.

## 2.6 Temps d'entrée

Chaque équipe doit fournir le temps d'entrée réalisé de chacun des concurrents pour chacune des épreuves individuelles.

## 2.7 Reprise d'une épreuve

Un(e) nageur(euse) devra participer à l'épreuve à laquelle il (elle) est inscrit(e). En aucun temps il (elle) ne pourra reprendre cette épreuve.

## 2.8 Temps dans les relais

Le temps réalisé par le premier nageur dans un relais peut être appliqué dans une autre épreuve pour classification individuelle (standards).

## 2.9 Départ de nageurs

Les nageurs qui quittent l'équipe à la fin de la 1<sup>re</sup> session devront être retirés des listes officielles. Les collèges ont jusqu'au 1<sup>er</sup> mars pour aviser le RSEQ. Les noms retirés ne pourront plus être réintégrés pour la saison en cours.

**ARTICLE 3 – ORDRE ET STANDARDS DES ÉPREUVES (05-24)**

<b>Féminin</b>			
<b>No.</b>	<b>Épreuve</b>	<b>Section A</b>	<b>Section B</b>
1	200m libre	02:30.00	02:45.00
3	50m brasse	00:40.00	00:43.00
5	100m dos	01:18.00	01:26.00
7	50m libre	00:31.00	00:34.00
9	100m papillon	01:15.00	01:27.00
11	200m relais Q.N	Aucun	Aucun
15	100m QNI	01:17.00	01:23.00
17	50m dos	00:37.00	00:40.00
19	100m libre	01:08.00	01:14.00
21	50m papillon	00:34.00	00:37.00
23	100m brasse	01:28.00	01:35.00
25	200m relais libre	Aucun	Aucun
<b>Masculin</b>			
<b>No.</b>	<b>Épreuve</b>	<b>Section A</b>	<b>Section B</b>
2	200m libre	02:15.00	2:30.00
4	50m brasse	00:36.00	00:39.00
6	100m dos	01:12.00	01:20.00
8	50m libre	00:27.00	00:30.00
10	100m papillon	01:10.00	01:22.00
12	200m relais Q.N	Aucun	Aucun
16	100m QNI	01:12.00	01:18.00
18	50m dos	00:33.00	00:36.00
20	100m libre	01:00.00	01:06.00
22	50m papillon	00:30.00	00:33.00
24	100m brasse	01:19.00	01:26.00
26	200m relais libre	Aucun	Aucun

Mixte			
No.	Épreuve	Section A	Section B
13	200m relais Q.N	Aucun	Aucun
27	200m relais libre	Aucun	Aucun

## **ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS**

### 4.1 Fichier d'inscription

4.1.1 Chaque collège devra transmettre par le site de SNC le fichier d'inscription de ses nageurs. Le délai pour recevoir les inscriptions est le **mardi** précédant la compétition à **minuit. Aucun ajout ou modification aux inscriptions ne sera recevable après le mardi minuit.** Cependant, des forfaits dans les épreuves individuelles pourront être signalés par courriel avant le jeudi 16 h.

Des modifications aux relais seulement pourront être effectuées si elles sont signifiées par l'entraîneur à son arrivée sur le site de compétition.

4.1.2 Des frais administratifs de 50 \$ dû au manquement à un règlement administratif seront appliqués dans le cas de document ne répondant pas aux exigences prescrites.

4.1.3 Les entraîneurs devront assister le responsable du secrétariat par la vérification des feuilles d'inscription et souligner toute omission.

4.1.4 Les entraîneurs devront s'assurer de fournir un temps d'entrée pour tous les athlètes et pour toutes les épreuves au moment de l'inscription.

### 4.2 Responsable du secrétariat

Le responsable du secrétariat devra vérifier l'entrée des inscriptions comme le mentionne l'article 4.1.

### 4.3 Horaire de précompétition

<b>Heure</b>	<b>Étape</b>	<b>Où/À qui</b>
1 h avant	Vérification du programme de la compétition. (Au moment de l'arrivée des entraîneurs sur le site de la compétition, remise des forfaits de dernière minute auprès du responsable du secrétariat)	Tous les collèges et officiels
1 h heure avant	Début de l'échauffement	Piscine
10 minutes avant	Réunion des entraîneurs, officiels et responsables du secrétariat.	Local de réunion
Mi-compétition	Pause de vingt (20) minutes : compétition #7 (au besoin)	

#### 4.4 En cas de retard

4.4.1 Si une équipe arrive en retard à la compétition pour des raisons valables, les retardataires des épreuves qui seront déjà nagées seront regroupés par épreuve et formeront la première vague de ces épreuves.

Pour éviter de perturber les inscriptions déjà faites, cette vague sera nommée et inscrite « Vague Retard ».

4.4.2 Le secrétariat acceptera les cartes de l'épreuve correspondante à l'épreuve à laquelle il sera rendu dans le déroulement de la rencontre.

4.4.3 Les articles 4.4.1 et 4.4.2 s'appliquent seulement dans le cas où une équipe complète est en retard et non pour des athlètes qui étaient en retard ou absents au moment du départ de leurs épreuves.

#### 4.5 Feuilles de pointage

Le responsable de compétition devra compléter les feuilles de pointage officielles et les afficher dans un endroit visible pour tous au fur et à mesure que la compétition progresse. Le responsable de compétition complètera les feuilles de pointage qu'il signera après la compilation finale des points.

#### 4.6 Résultats de la compétition

Durant la compétition (Live Results) : Les résultats seront disponibles sur la page web de la ligue ainsi que sur l'application SPLASHME.

Après avoir été révisés, les résultats seront affichés sur le site des résultats de Natation Canada. Les résultats de la compétition seront également sur la page web de la ligue le lundi suivant la compétition.

Lien web : <https://rseq.ca/sports/natation/collegial/sud-ouest/resultats/>

### **ARTICLE 5 – ÉCHAUFFEMENT**

#### 5.1 Bassin de six (6) couloirs ou moins

L'horaire d'échauffement est mentionné à l'article 4.3.

#### 5.2 Plongeon lors de l'échauffement

Application des procédures de sécurité pour l'échauffement en compétition de Natation Canada en ce qui concerne la période d'échauffement. À l'exception de la sanction (prévue par les procédures de sécurité pour l'échauffement en compétition de Natation Canada), tout contrevenant se verra disqualifié de la première épreuve à laquelle il est inscrit.



## **ARTICLE 6 – POINTAGE DES ÉPREUVES**

### 6.1 Points accordés par position

Voici les points accordés pour chaque position (épreuves individuelles et relais). À noter qu'il n'y a pas de maximum de nageurs (euses) par équipe qui pointeront à chaque épreuve.

<b>Rang</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>21</b>
<i>Épreuves ind.</i>	30	24	20	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
<i>Relais</i>	30	24	20	18	16	14	12	10	8	6											

#### 6.1.1 Attribution des points en cas d'égalité

Dans le cas d'une égalité, les points pour chaque place impliquée dans l'égalité seront additionnés et divisés également parmi les concurrents ou les équipes touchés par l'égalité. *Article CGR 9.7.1 Pointage et récompense – Canada – Consulter la trousse d'information de la rencontre.*

## **ARTICLE 7 – SAISON RÉGULIÈRE (2024)**

### 7.1 Institutions participantes

En vue de la saison 2024-2025, la ligue de natation collégiale mixte de la conférence Sud-Ouest est composée d'un total de neuf (9) équipes.

Collèges participants : Abitibi-Témiscamingue, Bois-de-Boulogne, John Abbott, Maisonneuve, Marie-Victorin, Outaouais, Saint-Jérôme, Saint-Laurent et Vieux Montréal.

### 7.2 Compétitions

La saison régulière compte sept (7) compétitions. Toutes les équipes évolueront dans la même division. Les six (6) premières compétitions offriront la moitié des épreuves (programme A ou programme B) alors que la dernière compétition offrira l'intégralité des épreuves (programmes A et B).

### 7.3 Classement cumulatif combiné

Le classement cumulatif combiné se fera à partir du rang des équipes à chaque compétition. Ce rang sera déterminé par les points féminins et masculins cumulés pendant la compétition. Par exemple, le premier rang recevra un (1) point, le deuxième rang recevra deux (2) points et ainsi de suite jusqu'à la dernière position.

### 7.3.1 Absence d'un collègue à une compétition

Un collègue qui ne se présente pas à une compétition sera déclaré forfait. Les sanctions prévues aux règlements du secteur collégial seront appliquées. De plus, l'équipe recevra un (1) point de plus de classement que l'équipe au dernier rang de cette compétition.

### 7.4 Bris d'égalité

En cas d'égalité au classement cumulatif, on départagera les équipes selon le nombre de fois qu'elles auront terminé au premier rang. Si l'égalité persiste, on comptera le nombre de fois qu'elles auront terminé au deuxième rang. Et ainsi de suite.

Si l'égalité persiste toujours, on utilisera le total des points par épreuve sur l'ensemble de la saison régulière comme critère supplémentaire afin de briser l'égalité.

### 7.5 Programmes (05-24)

Lors des compétitions de saison régulière, les épreuves seront réparties comme suit :

<b>Programme A :</b>	200m libre	<b>Programme B :</b>	100m QNI
	50m brasse		50m dos
	100m dos		100m libre
	50m libre		50m papillon
	100m papillon		100m brasse
	200m relais Q.N		200m relais libre
	200m relais Q.N mixte		200m relais libre mixte

### 7.6 Calendrier annuel

Le calendrier annuel 2024-2025 se trouve sur la page web de la ligue au lien suivant : <http://rseq.ca/sports/natation/collegial/sud-ouest/resultats/>.

## **ARTICLE 8 – CHAMPIONNAT PROVINCIAL**

### 8.1 Admissibilité individuelle

Pour être admissible à participer au championnat provincial, un nageur doit avoir participé activement à au moins 50 % des rencontres de l'ensemble de la saison. Pour un nouvel arrivant en deuxième session, il devra nager dans au moins 66 % des rencontres de l'ensemble de la deuxième session.

## 8.2 Admissibilité à une épreuve

Les nageurs(euses) qui ont réussi une (1) fois le standard dans une épreuve sont admissibles à cette épreuve.

Le document des règlements spécifiques des ligues de conférence en natation qui est disponible sur la page web de la réglementation du secteur collégial contient toute l'information concernant le championnat provincial. Le lien est le suivant : <http://rseq.ca/secteur-collegial/r%C3%A9glementation/>.

## **ARTICLE 9 – OFFICIELS**

### 9.1 Les officiels majeurs

Toutes les rencontres sont arbitrées par des officiels reconnus par la Fédération de Natation du Québec. Le RSEQ se chargera de faire la demande à l'association des officiels majeurs pour les collèges qui en font la demande. Un minimum de deux (2) officiels niveau IV est recommandé.

### 9.2 Les officiels mineurs

Les officiels mineurs sont fournis par le collège organisateur.

### 9.3 Le personnel

Le collège organisateur devra fournir tout le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la compétition.

### 9.4 Préparation et compilation des données

Un (1) contractuel sera engagé à titre de responsable du secrétariat pour les tâches suivantes :

- Avant la compétition : Cueillette des inscriptions et préparation du programme de la compétition;
- Pendant la compétition : Entrée des données et des résultats, classement de la compétition et classement cumulatif;
- Après la compétition : Transmission de tous les classements et résultats au RSEQ.

## **ARTICLE 10 – DÉMONSTRATION PRÉCOMPÉTITION**

Aucune démonstration précompétition ne sera permise dans la piscine. L'équipe fautive se verra retirer sa participation de toutes ses équipes à une épreuve de relais.

## **ARTICLE 11 – ÉQUIPES ÉTOILES**

Les meilleurs athlètes seront sélectionnés pour faire partie des équipes d'étoiles. Il y aura une équipe d'étoiles féminine de cinq (5) athlètes ainsi qu'une équipe d'étoiles masculine de cinq (5) athlètes.

## **ARTICLE 12 – ÉTHIQUE SPORTIVE**

Les entraîneurs devront classer les équipes de la ligue en votant pour l'éthique sportive. Une (1) équipe sera couronnée gagnante.

La procédure se trouve sur la page de la ligue au lien suivant : <https://rseq.ca/sports/natation/collegial/sud-ouest/formulairesreglements/>.

## **ARTICLE 13 – CRÉDITS D'ORGANISATION**

Les crédits d'organisation suivants seront accordés aux collèges hôtes :

- 500 \$ pour une demi-compétition;
- 1 000 \$ pour une compétition complète.

## **ARTICLE 14 – GUIDE D'ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION**

### 14.1 Les officiels majeurs

- Un (1) juge-arbitre;
- Un (1) « starter »;
- Deux (2) juges en chef à l'arrivée;
- Deux (2) chronométreurs en chef;
- Deux (2) contrôleurs de virage;
- Un (1) responsable du secrétariat.

### 14.2 Les officiels mineurs

- Deux (2) chronométreurs par couloir, trois (3) si possible;
- Deux (2) estafettes.

### 14.3 Matériel requis autour de la piscine

- Deux (2) tables (pour le commis de course et les juges en chef à l'arrivée);
- Deux (2) chaises par couloir (pour chacun des chronométreurs);
- Trois (3) chaises (pour le commis de course et les juges en chef à l'arrivée);
- Une (1) corde de faux départ;
- Un (1) système de son pour le « starter » (portatif ou non, optionnel);
- Fanions de dos à cinq (5) mètres de chacune des extrémités de la piscine;
- Une (1) salle pour les officiels;
- Formulaires de disqualification (responsable du secrétariat);
- Formulaire d'arrivée (responsable du secrétariat);
- Un (1) fusil et des balles à blanc en quantité suffisante;
- Des chronomètres;
- Une (1) planche à pince par chronométreur, pour le juge-arbitre et le « starter »;
- Cartes d'épreuves vierges (responsable du secrétariat).

#### 14.4 Service complémentaire (pour les organisateurs et officiels)

- Eau seulement.

##### **Modification des règlements**

*Afin d'éviter de remettre en question chaque année des règlements, tout nouveau règlement est valide deux (2) ans sauf si plus du deux tiers des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion du comité de ligue. L'année de l'instauration du nouveau règlement est indiquée vis-à-vis de l'article modifié par ex. : (adopté en 06-18).*

##### **Modification des règlements en cours de saison**

*Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison.*